



AVIS PUBLIC

est par le présent donné aux contribuables de la municipalité de NEWPORT
par la directrice générale et secrétaire-trésorière, Lise Houle.

ABROGATION DES RÈGLEMENTS 2019-050, 2019-051 ET 2019-054

Les règlement 2019-050, 2019-051 et 2019-054 sont abrogés suite à des omissions dans le processus d'adoption de ces règlements modifiant le plan d'urbanisme, au règlement de concordance modifiant le règlement de zonage et au règlement modifiant le règlement de construction.

DONNÉ à Newport
Ce 12e jour du mois de juin 2019.

Lise Houle

Lise Houle,
Directrice générale et secrétaire-trésorière